

cap conducteur-opérateur de scierie

Le titulaire du C.A.P. « conducteur-opérateur de scierie » exerce son activité au sein des entreprises de première transformation du bois (scierie). Il participe à la réalisation des produits destinés à la deuxième transformation (menuiserie, charpente, ébénisterie,...), à partir du bois brut issu de l'exploitation forestière. Cette production industrielle amène le scieur à utiliser des machines-outils de plus en plus perfectionnées, intégrant notamment des systèmes informatisés.

Ses fonctions le conduisent à :

- réceptionner et sélectionner des bois abattus,
- réaliser les différentes opérations de sciage afin d'obtenir des produits commercialisables (pièces de charpente, planches de menuiserie,...),
- traiter, sécher, fabriquer des produits finis tels que des lames de parquet, de lambris, des éléments de chalets ou de maisons à ossature bois,
- affûter les outils de coupe,
- participer à des opérations de maintenance du parc machine et à l'entretien des outils de coupe.

Il possède des connaissances approfondies du matériau bois et des techniques de réglage et de conduite des machines de scierie.

Source : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)



metiers-foret-bois.org
s'orienter, se former, s'épanouir

© www.metiers-foret-bois.org